

Pour une ville plus sûre,
et bien gérée

LE PROJET
2026
2031

Philippe DALLIER
Votre Maire



SOMMAIRE

PAGE 04 - UN MAIRE, UNE ÉQUIPE, UN PROJET.

PAGE 06 - BUDGET.

PAGE 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - PRÉVENTION.

PAGE 08 - PETITE ENFANCE-CENTRE DE LOISIRS-NOS ÉCOLES.

PAGE 09 - ENSEIGNEMENT / JEUNESSE

PAGE 10 - CULTURE / SPORT / ASSOCIATIONS.

PAGE 11 - SANTÉ - DÉPENDANCE.

PAGE 12 - POLITIQUE DE LA VILLE-URBANISME & LOGEMENT.

PAGE 13 - LE COMMERCE LOCAL.

PAGE 14 - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS.

PAGE 15 - VOIRIE - MOBILITÉS ACTIVES ET DOUCES.

PAGE 16 - REQUALIFICATION CHANZY - V. HUGO.

PAGE 17 - LA FOURCHE - L'EX RN3 - LE T-ZEN 3.

PAGE 17 - NOS AMIS LES BÊTES.

PAGE 18 - VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR



Chères Pavillonnaises, chers Pavillonnais,

Dans ce document, je vous présente **les femmes et les hommes qui s'engagent à mes côtés** pour les six années à venir. La plupart ne sont membres d'aucun parti politique mais nous partageons la même vision de l'avenir des Pavillons-sous-Bois, une ville qui avance mais qui doit rester **une ville à taille humaine, une ville plus sûre et bien gérée.**

Vous découvrirez également **le projet que nous vous proposons.** Ce n'est pas un catalogue à la Prévert de tout ce que nous ferons mais, par grandes thématiques, les engagements que nous prenons.

Une campagne électorale doit évidemment être **un moment de réflexion tourné vers l'avenir** mais aussi de vérité et de courage, **sans fausses promesses, sans démagogie.**

La situation budgétaire de notre commune est saine. Ce n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'une gestion stricte des deniers publics. Notre ville est peu endettée et, fin 2025, notre budget a retrouvé son niveau d'autofinancement d'avant la crise.

Cependant cela ne veut pas dire que nous pouvons tout nous permettre. L'État croule sous 3.500 milliards de dettes. Il y a un risque bien réel que nos communes soient, une nouvelle fois, mises à contribution pour réduire le déficit public et donc que notre capacité à investir en soit réduite d'autant.

La situation de notre pays est devenue difficile et les maires ne peuvent pas tout; mes 36.000 collègues le savent mieux que quiconque. Malgré cela, notre ambition et notre détermination à agir pour Les Pavillons-sous-Bois est intacte.

Un maire, une équipe, un projet pour notre ville et en avant toujours !

Philippe DALLIER
Votre maire



UN MAIRE, UNE ÉQUIPE, UN PROJET.





UN MAIRE, UNE ÉQUIPE, UN PROJET.



Les Pavillons-sous-Bois
DALLIER
2026



ENGAGEMENT N°1 : STABILISER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, **seuls les propriétaires paient un impôt à la commune.**

Cette situation est injuste car tous les habitants, sans distinction, profitent des investissements et des services publics municipaux. Elle est d'autant plus injuste que les exonérations accordées par l'État ne concernent que les personnes de plus de 65 ans disposant de revenus très modestes (environ 1.000€ / mois).

La situation du budget communal étant saine et notre ville peu endettée, nous aurons la capacité de financer les projets que nous vous proposons **sans augmenter le taux de la taxe foncière.**

Les propriétaires ne seront pas la variable d'ajustement de nos investissements.

ENGAGEMENT N°2 : MAÎTRISER LA DETTE DE LA COMMUNE

S'endetter sans limites conduit toujours à la catastrophe. Notre commune, **gérée par la gauche**, a payé très cher pour le savoir; **en 6 ans, ils l'avaient littéralement ruinée.**

Nous avons su rétablir notre budget malgré la crise, les choses vont mieux, ils nous reprochent maintenant notre gestion soi-disant trop "stricte". Décidément, **ils ne changeront jamais !**

Grâce à cette gestion sérieuse, nous pourrons, dans les six années à venir, avoir recours à l'emprunt **mais sans laisser filer notre dette au delà de 12 M€.**

ENGAGEMENT N°3 : LIMITER LA HAUSSE DU PRIX DES SERVICES PUBLICS

Comme nous l'avons toujours fait depuis 30 ans, malgré la crise, **le prix des services publics municipaux** - restauration scolaire, accueil du matin et du soir, centre de loisirs, études dirigées, conservatoire de musique et de danse, portage des repas aux séniors - **n'augmentera qu'au rythme de l'inflation.**

ENGAGEMENT N°4 : INVESTIR 45 MILLIONS D'EUROS

Avant de construire de nouveaux équipements, il faut d'abord penser à **entretenir le patrimoine existant, bâtiments et voiries.** Nous y consacrerons **25 millions d'euros.** Nous pourrons ainsi consacrer une enveloppe de **20 millions d'euros aux nouveaux projets.**

L'ensemble des investissements que nous vous proposons sont finançables sans augmentation du taux de la taxe foncière.

Si jamais la situation du pays devait conduire un gouvernement à réduire encore les dotations aux collectivités locales et donc nos recettes, nous ajusterons ce programme en décalant certains investissements.



SÉCURITÉ PUBLIQUE - PRÉVENTION

ENGAGEMENT N°1 : 120 CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Le nombre de caméras de vidéosurveillance est passé de 52 à 86. Nous augmenterons leur nombre pour le **porter à 120**.

En fonction de l'évolution de la législation, nous doterons la Police municipale des **moyens d'analyse des images les plus modernes**.

ENGAGEMENT N°2 : EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

Les effectifs actuels comprennent 20 agents de police municipale, 12 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et 1 personnel administratif, soit 33 personnes.

Nous créerons deux postes supplémentaires afin de **renforcer nos actions avec les bailleurs sociaux et les copropriétés**.



ENGAGEMENT N°3 : PARTENARIAT AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Les premiers **Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO)** ont été mis en place sous l'égide de la Police nationale avec **certains bailleurs sociaux** et la Police municipale. Ils visent à traiter les problèmes de sécurité **dans les parties communes et aux abords des immeubles**. Ces GPO seront généralisés.

De la même manière, la Police municipale peut **intervenir dans les copropriétés** privées à condition d'en avoir obtenu l'autorisation des syndicats. Toutes ne l'ont pas encore fait. **Il faut également généraliser ce dispositif**.

ENGAGEMENT N°4 : LUTTER CONTRE LES TRAFICS

Les trafics de drogues, de protoxyde d'azote et de cigarettes sont un fléau qui gangrène notre pays jusque dans les campagnes mais les communes seules ne peuvent rien.

Comme nous l'avons fait pour notre rattachement au commissariat de Livry-Gargan, nous nous battons pour obtenir **plus de moyens de Police nationale** et pour **que la Justice nous débarrasse de ceux qui sont interpellés chaque jour mais trop souvent relâchés dans l'heure !**

ENGAGEMENT N°5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET LES ADDICTIONS

Dans le cadre de notre Projet éducatif de territoire (PeDT) la Police municipale développera **des actions de sensibilisation des jeunes au respect des règles et aux dangers de la drogue**, dès l'école primaire.

Le Département finance des éducateurs de rues dans certaines communes mais pas dans la nôtre. Nous demanderons à nouveau à bénéficier de ces dispositifs.



PETITE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS

ENGAGEMENT N°1 : DEUX MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Une première Maison d'Assistants Maternelles (MAM) vient d'ouvrir dans des locaux aménagés par la Ville, offrant 12 places d'accueil supplémentaires pour les plus petits.

Dans d'autres locaux, pris à bail et aménagés par la Ville, nous permettrons à des assistantes maternelles d'ouvrir **deux nouvelles structures** permettant de créer **24 places supplémentaires**.

ENGAGEMENT N°2 : UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS DE 120 PLACES

Entièrement autofinancé au budget 2025, pour un coût de **4,1 millions** d'euros, les travaux de construction débuteront cette année.

Les locaux de ce centre de loisirs **pourront également, en semaine, être mis à disposition de l'Association de soutien scolaire (ASP)** qui bénéficiera alors d'un 4ème lieu pour ses activités.

ENGAGEMENT N°3 : LES CENTRES DE LOISIRS PAR DEMI-JOURNÉE

Afin de donner **plus de souplesse** aux familles dans la réservation des places en centre de loisirs, nous rendrons possible la réservation par demi-journée.



NOS ÉCOLES

ENGAGEMENT N°1 : AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ROBILLARD

Le projet d'agrandissement de l'école a été présenté à l'équipe éducative et aux représentants des parents d'élèves. Il prévoit, dans une première phase, la construction de **2 classes qui seront livrées à la rentrée 2027**. Le projet a été conçu pour **permettre ensuite** la construction de **deux classes supplémentaires**.

ENGAGEMENT N°2 : UNE ÉCOLE DANS LE QUARTIER CHANZY - V. HUGO

Dans le cadre du projet de **requalification du secteur Chanzy - Victor Hugo** nous construirons **une nouvelle école de huit classes**, trois classes de maternelle et 5 classes en élémentaire.

ENGAGEMENT N°3 : LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Nos écoles les plus anciennes ont besoin de travaux de rénovation thermique. Les réaliser en site occupé étant particulièrement compliqué, nous commencerons par **l'isolation des façades par l'extérieur, le remplacement des fenêtres et l'isolation des combles**.



ENGAGEMENT N°1 : 24 ÉLÈVES PAR CLASSE EN MOYENNE

L'Éducation nationale s'est engagée à abaisser le nombre moyen d'élèves par classe à 24, en affectant les enseignants nécessaires à l'ouverture de nouvelles classes.

Pour que cela soit réalisable, il faut **construire les classes permettant ces ouvertures**. Nous nous engageons à le faire et à "desserrer" la carte scolaire aux Pavillons-sous-Bois.

ENGAGEMENT N°2 : DES ÉCOLES PLUS PROCHES DU DOMICILE

La construction de nouvelles classes permettra de revoir la carte scolaire et d'essayer d'affecter les enfants au plus près du domicile des familles.

La nouvelle carte scolaire devra permettre d'éviter le plus possible aux enfants la traversée de l'ex-RN3.

Nous chercherons également à réduire le nombre d'élèves affectés dans la plus grosse école de la ville, **Julie-Victoire Daubié**.



ENGAGEMENT N°3 : INCLUSION DES ENFANTS A TROUBLES AUTISTIQUES

La loi impose d'accueillir à l'école tous les enfants et d'accompagner ceux ayant des besoins particuliers. **Malheureusement, les moyens, notamment le nombre et la formation des AESH, ne suivent pas.**

Nous proposerons à l'Éducation nationale d'ouvrir une **UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) puis une UEEA (Unité d'enseignement Élémentaire Autisme)** pour les enfants dont les troubles ne permettent pas un accueil satisfaisant dans une classe ordinaire.

ENGAGEMENT N°4 : LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Trop de jeunes décrochent pendant les années collèges, certains sont parfois exclus pendant plusieurs jours pour raisons disciplinaires.

Afin de leur permettre de reprendre une scolarité normale, nous mettrons en place, **en partenariat avec l'APJC et le Département, le dispositif ACTE** qui prend en charge les jeunes pendant 2 à 8 jours.

ENGAGEMENT N°5 : UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Beaucoup de classes viennent en mairie pour en comprendre le fonctionnement et participent à la journée de la laïcité. Nous irons plus loin en créant un **Conseil municipal des jeunes doté d'un budget**.



CULTURE / SPORT / ASSOCIATIONS

ENGAGEMENT N°1 : BIBLIOTHÈQUE, TIERS-LIEU, CULTURE

Notre **bibliothèque** est à l'étroit dans ses murs et il serait techniquement compliqué de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite sans limiter encore sa surface utile. Par ailleurs, nous manquons de lieux de rencontre dédiés entièrement à la culture.

Nous proposons de **transformer le marché des Coquetiers** en équipement culturel partagé accueillant la **bibliothèque, un espace d'animations culturelles et un tiers-lieu**, espace de convivialité.

ENGAGEMENT N°2 : LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens, **nous garantirons aux associations** les plus importantes (**Stade de l'Est Pavillonnais, APJC, Espace des Arts et Association de soutien Scolaire Pavillonnaise**) la progression du montant de leurs subventions, au moins au rythme de l'inflation.

Sur la base d'appels à projets, **la Ville cofinancera** les actions mises en place par ces associations **dans le cadre de la Politique de la Ville.**

ENGAGEMENT N°3 : LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

Parlons tout d'abord des **équipements existants**. Certains ont besoin de travaux de rénovation, voire de reconstruction. Nous nous engageons à :

- **reconstruire la bulle de tennis** emportée par la tempête de janvier dernier
- remettre en état le **terrain de football engazonné** et le **bâtiment de la buvette du stade.**
- construire **une aire de lancer de disques** pour la section athlétisme.
- remplacer le **revêtement de sol du gymnase Léo Lagrange.**



ENGAGEMENT N°4 : UN NOUVEL ÉQUIPEMENT SPORTIF

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement du terrain de 9.000 mètres carrés situé **entre La Fourche et le canal de l'Ourcq**, il est prévu de construire **un nouvel équipement sportif.**

Sa construction ne pourra débuter qu'après les travaux de réalisation de la centrale de production de chaleur par la géothermie.



SANTÉ - DÉPENDANCE

ENGAGEMENT N°1 : 20 MÉDECINS LIBÉRAUX, UNE IRM ET UN SCANNER



À l'automne dernier, l'Agence Régionale de Santé a accordé les autorisations nécessaires à l'installation d'une IRM et d'un scanner aux Pavillons-sous-Bois.

Une douzaine de médecins libéraux, généralistes et spécialistes, vont s'installer dans une Maison de Santé pluridisciplinaire à laquelle sera adjoint un cabinet de radiologie dont notre ville est aujourd'hui dépourvue. **Huit médecins radiologues** viendront compléter l'équipe des 12 médecins généralistes et spécialistes.

Pour réaliser cette opération, **la Ville vendra au bailleur Polylogis le terrain** situé entre l'avenue Jean Jaurès et l'allée Danièle Casanova.

ENGAGEMENT N°2 : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Notre Centre Municipal de Santé (CMS) vient d'être labellisé "FRANCE SANTÉ" par l'État. À l'heure où il est difficile de trouver un médecin traitant ou un spécialiste, notre centre est **un outil indispensable**, en complément de la médecine libérale.

Afin de renforcer son CMS, **la Ville va s'inscrire dans le dispositif** créé par l'État permettant de recruter des médecins juniors. Un **médecin junior** est un interne qui a déjà validé les deux premières phases de son 3e cycle et obtenu sa thèse d'exercice de médecine. Nous contribuerons ainsi à la formation des médecins.

Nous mettrons également l'accent sur **le recrutement de médecins spécialistes** qui font le plus défaut.

ENGAGEMENT N°3 : UN SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

La Ville dispose d'un service **d'aide à domicile, de soins à domicile et de portage des repas**. Nous venons de **regrouper les services** d'aide et de soins à domicile dans les mêmes locaux, dans la tour Athéna, allée Calamnovic.

Nous allons maintenant mettre en place **un Service Autonomie à Domicile (SAD) permettant :**

- Une **simplification des démarches** au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes,
- Une **coordination renforcée entre les professionnels** de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement,
- Une **réponse plus complète aux besoins** des personnes : prévention, repérage des fragilités, soutien aux aidants, repérage et lutte contre la maltraitance.



POLITIQUE DE LA VILLE

ENGAGEMENT N°1 : UNE ANTENNE À LA GARE DE GARGAN

Notre commune est entrée dans les dispositifs de la ville. Chaque année les associations partenaires (APJC, ASP, SEP) doivent déposer des dossiers de demande de subvention afin de développer des actions au plus proche des habitants des Quartiers prioritaires.

Nous mettrons **de nouveaux locaux à disposition de ces associations**, dans le quartier Chanzy-Victor Hugo.

ENGAGEMENT N°2 : DES MOYENS POUR LES BAILLEURS SOCIAUX

Les bailleurs sociaux propriétaires de logements situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) bénéficient d'une exonération de la taxe foncière. Ce sont donc **la Ville, pour 60%, et l'État, pour 40%, qui financent** indirectement les actions que les bailleurs doivent mettre en oeuvre..

Nous veillerons, chaque année, à ce que ces sommes soient bien utilisées au bénéfice des locataires, soit pour **améliorer l'entretien des bâtiments, sans répercussion sur les charges locatives**, soit pour mener **des actions d'animation**.



URBANISME & LOGEMENT

ENGAGEMENT N°1 : LUTTER CONTRE LA DIVISION PAVILLONNAIRE

Malgré le renforcement des règles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal visant à préserver la zone pavillonnaire, on constate **de plus en plus d'infractions** commises par des propriétaires, dont le seul but est de faire de l'argent, découpant des pavillons en appartements sans autorisation.

Le montant maximal **des amendes administratives** que peut délivrer le maire est passé de 25.000 à **100.000 euros**. Nous appliquerons sans faillir cette nouvelle possibilité pour imposer la remise en état, conformément aux règles d'urbanisme.

ENGAGEMENT N°2 : PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DE NOTRE VILLE

La loi impose aux maires de la première couronne parisienne de construire 90.000 logements par an. Certes, la crise du logement est un vrai problème mais **la solution n'est certainement pas dans la densification à outrance**, surtout en Seine-Saint-Denis.

Défendre ce point de vue face aux services de l'État est un combat de tous les jours que nous continuerons de mener.



LE COMMERCE LOCAL

ENGAGEMENT N°1 : LA REVITALISATION DE LA BASOCHE

Rappelons d'abord que pour faire face à la crise du commerce local, lorsqu'elle en a eu l'occasion, la Ville a **acheté les murs des commerces** en vente (la librairie, le boucher, le traiteur asiatique, le primeur). Elle a aussi préempté certains fonds de commerce pour **maîtriser le type des nouveaux commerces** et faire respecter la loi. Certains commerces sont en effet des lessiveuses à argent sale aux loyers exorbitants.

Pour **garantir la pérennité d'un commerce local de qualité**, il faut des locaux aux normes, notamment dans l'alimentaire, loués à des prix raisonnables.

Le projet de la Basoche est prêt. Les études techniques ont été menées. La Ville va désigner un architecte et le permis de construire sera déposé à l'été pour un appel d'offres en fin d'année.

Pour financer le projet, il avait été imaginé de construire 12 logements en accession à la propriété, au dessus des nouveaux commerces, sur la place. Les études ayant démontré la difficulté technique et le risque financier liés à l'exiguïté du terrain et à la commercialisation des logements, nous avons abandonné cette idée.

Le projet portera donc exclusivement sur les commerces et consistera en :

- 1) la construction d'**un restaurant donnant sur la place,**
- 2) la **réhabilitation des locaux du traiteur asiatique et de la boucherie-charcuterie.**

ENGAGEMENT N°2 : CHANZY - VICTOR HUGO

Les Villes des Pavillons-sous-Bois et de Livry-Gargan se sont rapprochées de l'EPT Grand Paris Grand Est qui en a la compétence juridique, pour mener une étude globale sur la **requalification du quartier**. Cette étude comporte un volet relatif au commerce dont les conclusions sont les suivantes :

- beaucoup de **cellules commerciales** sont **petites et en mauvais état,**
- **les loyers** pratiqués par les propriétaires sont souvent **très élevés,**
- le **marché de Chanzy est surdimensionné** pour la clientèle locale et a chuté en qualité.

Dans le cadre de la grande opération d'aménagement et de requalification du quartier qui verra la démolition/reconstruction des îlots les plus dégradés, il faudra :

- **maîtriser la propriété des nouvelles cellules commerciales** en partenariat avec la Foncière de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du programme "Centres-Villes Vivants",
- **redimensionner le marché de Chanzy** en le recentrant sur les commerces alimentaires.



ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

ENGAGEMENT N° 1 : DOUBLER LA SURFACE DU SQUARE DU CONSERVATOIRE

La Ville a fait l'acquisition de la propriété de **1.200 mètres carrés** jouxtant le square du Conservatoire, côté allée Danièle Casanova.

Le parking situé côté avenue Jean Jaurès, dans l'enceinte du square a été supprimé et l'aire de jeux pour enfants vient d'être déplacée.

Le pavillon sur le terrain sera démoli, nous pourrons ainsi **doubler la surface des espaces plantés**.



ENGAGEMENT N° 2 : ACHEVER L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU CANAL

Fin 2025, la Ville de Paris a donné par écrit son accord afin de céder à notre Ville **un terrain de 1.500 mètres carrés** situé le long du canal entre l'allée Georges et l'impasse Vincent.

L'acquisition de cette parcelle ainsi que de celle où était installée l'entreprise Chausson permettra d'**achever l'aménagement des berges du canal depuis l'allée du Général Leclerc jusqu'aux limites de Bondy**.

ENGAGEMENT N°3 : DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS ET PLANTER



Comme nous venons de le faire allée John Kennedy et allée Paul Lafargue, lorsque la largeur des trottoirs le permet, nous planterons **des arbustes entre les arbres d'alignement**.

Dans le cadre de la requalification du quartier Chanzy- Victor Hugo, les bâtiments abritant les commerces situés allée de Champetière, seront démolis pour créer **une liaison verte vers la place de la Libération qui sera réaménagée et désimpeméabilisée**.

ENGAGEMENT N°4 : LA GÉOTHERMIE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le chauffage au gaz, comme toute les énergies fossiles, est en partie responsable du réchauffement climatique.

En partenariat **avec la Ville de Bondy**, nous construisons **un réseau de chaleur urbain** permettant de **chauffer nos bâtiments publics** grâce à la géothermie. **Les logements sociaux et les copropriétés** qui le souhaitent pourront également être raccordés à ce réseau dont le prix du Kwh sera stable.



VOIRIE - MOBILITÉS ACTIVES ET DOUCES

ENGAGEMENT N°1 : 10 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

Dans les six années à venir, nous consacrerons **10 millions d'euros** à la rénovation de la voirie communale.

Il a été convenu avec le Département que les avenues **Franklin et Wilson**, seront **reprises entièrement**, après la rénovation du réseau d'assainissement, comme vient de l'être l'avenue Jean Jaurès. Nous avons également demandé au Département de revoir l'aménagement de **l'allée de Monthyon** afin de la sécuriser.

ENGAGEMENT N°2 : RÉNOVATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La distribution de l'électricité est en France un **monopole d'État confié à ENEDIS qui entretient donc le réseau communal**. La dernière période de froid a mis en évidence le mauvais état d'une partie de ce réseau.

La Ville a **demandé des comptes à ENEDIS** et la production d'**une étude complète sur l'état du réseau**. Nous demanderons ensuite au SIPPEREC la réalisation en urgence des travaux nécessaires.

ENGAGEMENT N°3 : ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DE L'ESPACE PUBLIC

Nous poursuivons la mise en oeuvre de notre Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) afin de **rendre conforme la totalité des trottoirs et des espaces publics**.

Les **traversées piétonnes** seront toutes **sécurisées et équipées de bandes podotactiles** pour les personnes mal-voyantes.

Les **véhicules stationnés sur les trottoirs**, en dehors des emplacements prévus, seront **strictement verbalisés** lorsque ce stationnement abusif ne pourra pas être matériellement empêché.



ENGAGEMENT N° 4 : MISE EN OEUVRE DU PLAN LOCAL DES MOBILITÉS

L'EPT Grand Paris Grand Est (GPGE) a adopté son **Plan Local des Mobilités** que les **14 communes et le Département doivent maintenant mettre en oeuvre** sur leurs voiries respectives.

Ce plan traite notamment du **partage de l'espace public entre les véhicules, les vélos et les piétons**, en favorisant les mobilités actives et douces. Dans le cadre d'**ateliers de concertation publics**, nous allons :

- **Réviser le plan de circulation de la commune** afin de limiter la circulation de transit,
- **Abaisser la vitesse autorisée** dans les rues pavillonnaires,,
- **Revoir l'organisation** et la réglementation **du stationnement**,
- **Aménager des itinéraires cyclables** reliant les principaux pôles d'attractivité de la commune (Chanzy - Mairie - Basoche - Stade - La Fourche - Nord du Canal),
- **Favoriser les déplacements à pied** en libérant les trottoirs.



REQUALIFICATION CHANZY - V. HUGO

Depuis 2016, la loi a confié aux EPT de la Métropole du Grand Paris la compétence en matière d'aménagement et de rénovation urbaine.

Les Villes des **Pavillons-sous-Bois et de Livry-Gargan** se sont donc rapprochées pour demander à l'EPT Grand Paris Grand Est la réalisation d'**une étude globale du secteur portant sur le logement, le commerce, la voirie, le stationnement et la sécurité.**

Les résultats de cette étude menée par une filiale d'un opérateur public d'État seront rendus prochainement.

D'ores et déjà, nous savons que **cette opération de requalification urbaine demandera une trentaine de millions d'euros sur une quinzaine d'années.** L'État nous y aidera ainsi que la Métropole du Grand Paris.

Entre 2008 et 2020 nous avons mené un projet de même ampleur pour requalifier la partie nord du canal de l'Ourcq. Nous le ferons pour le secteur Chanzy - V. Hugo - Aristide Briand.



ENGAGEMENT N°1 : AIDER À LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

Dans ce secteur, une vingtaine de copropriétés sont considérées en grande difficulté financière. Elles sont donc incapables d'entretenir ou de rénover les immeubles. Pour les sortir de cette situation, nous mettrons en place **une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine (OPAH-RU).**

ENGAGEMENT N°2 : DÉMOLIR ET RECONSTRUIRE LES ILOTS TRÈS DÉGRADÉS

Il existe dans ce secteur **des îlots très dégradés** souvent composés d'un commerce en rez-de-chaussée et d'un ou deux niveaux de logements au dessus. **Ils seront démolis** et remplacés par **des cellules commerciales de plus grande taille et des logements neufs en accession à la propriété.**

ENGAGEMENT N°3 : MAÎTRISER LA PROPRIÉTÉ DES NOUVEAUX COMMERCES

Pour maîtriser la nature des commerces, **il faut être propriétaires des murs.** La Ville ne pourra pas, pour des raisons financières, se porter acquéreur. Nous ferons appel à **la Foncière créée spécialement à cet effet** par la **Métropole du Grand Paris.**

ENGAGEMENT N°4 : UNE NOUVELLE ÉCOLE ET DES ESPACES PUBLICS

Pour accompagner le renouveau du quartier, nous construisons **une nouvelle école de 8 classes** qui permettra également de desserrer la carte scolaire de la ville. L'avenue Victor Hugo et le boulevard de Chanzy comme l'ex-RN3 seront requalifiés. **Les espaces publics seront largement plantés.**



LA FOURCHE - L'EX RN3 - LE T-ZEN 3

ENGAGEMENT N°1 : TERMINER L'AMÉNAGEMENT DE LA FOURCHE

La commune est maintenant **propriétaire de toutes les parcelles entourant la place Carmontelle** et les Pavillons de Garde. Au nord du carrefour, il reste trois ou quatre propriétés à acquérir.

Il sera alors possible de terminer l'aménagement de la Fourche **en ouvrant, depuis le carrefour, le débouché vers le canal et les terrains faisant l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique** en vue d'y installer la centrale de géothermie, un équipement sportif et de terminer l'aménagement des berges du canal.

ENGAGEMENT N°2 : FAIRE DE L'ARRIVÉE DU T-ZEN 3 UNE CHANCE

Le projet du **T-Zen 3** va enfin permettre de **requalifier entièrement l'ex-RN3** alors que rien n'avait été fait depuis 50 ans, que ce soit par l'État puis le Département qui en ont eu successivement la responsabilité.

Ce projet dotera notre ville **d'un transport en commun en site propre** permettant, en 12 minutes, de rejoindre la gare du Grand Paris Express au pont de Bondy.

Il y a cependant **des points à surveiller particulièrement** pour que ce projet ne tourne pas au cauchemar pour les Pavillonnais : le stationnement, la livraison des commerces, la gestion des carrefours, le ramassage des ordures ménagères. **L'enquête publique aura lieu en 2027. La Ville y participera activement.**



NOS AMIS LES BÊTES

ENGAGEMENT N°1 : CRÉATION D'UN CANIPARC

Beaucoup de propriétaires de chiens aimeraient disposer d'un caniparc pour leur animal. Certains d'entre eux avaient utilisé un petit espace vert non aménagé à cet usage, posant quelques problèmes de voisinage.

Nous allons donc **créer un premier caniparc** en limite du square du Conservatoire dont nous allons doubler la surface. Nous verrons ensuite si nous pouvons en créer un second aux abords du canal de l'Ourcq.

ENGAGEMENT N°2 : UN REFUGE POUR LES CHATS LIBRES

Comme dans toutes les villes, il y a aux Pavillons-sous-Bois **de nombreux chats sans propriétaires, nourris et souvent soignés par des particuliers**. Si ces animaux ne posent en général pas de problème, leur reproduction non contrôlée en est un.

Nous mettrons **des locaux à disposition d'une association** afin de prendre soin de ces chats libres et de permettre l'adoption de certains.

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les indemnités des membres du conseil municipal sont **encadrées par la loi** qui fixe, en fonction de la taille de la commune, une enveloppe maximum, mais aussi **un plafond en fonction des responsabilités** assumées par chacun des élus.

La répartition de cette enveloppe relève d'une délibération du Conseil municipal. Aux Pavillons-sous-Bois, tous les élus, y compris ceux de l'opposition, perçoivent une indemnité :

Fonction	Brut	Net imposable
Maire	4.523	3.451
Adjoint au maire	1.408	1.218
Conseiller délégué	597	464
Conseiller municipal	82	71

FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE ET VOITURE DE FONCTION

La loi prévoit que, sur délibération du conseil municipal, le maire et lui seul peut bénéficier d'une enveloppe forfaitaire annuelle pour couvrir ses frais de représentation dont il doit d'ailleurs justifier de l'usage sur demande des juridictions financières.

Certaines communes, pas seulement les plus importantes, accordent parfois au maire une enveloppe supérieure à 10.000 euros par an.

Aux Pavillons-sous-Bois, **depuis 30 ans, il n'y a aucun frais de représentation** pour le maire et depuis 2023, **Philippe DALLIER a même supprimé la voiture de fonction** dont le maire peut bénéficier.

Vous venez de découvrir le programme que nous vous proposons pour les six ans à venir.

Oui, ce programme est ambitieux. Il est le fruit d'une solide expérience, d'une connaissance des dossiers de notre ville **et il est finançable grâce à notre gestion rigoureuse.**

Dans les trente dernières années, notre ville s'est transformée. Nous avons ouvert 4 écoles (Jules Verne, Robillard, Jean Macé élémentaire, Julie-Victoire Daubié). Nous en avons agrandi 3 autres (Monceau-Fontenoy, Marguerite Leopold, Jean Macé maternelle). Une résidence étudiante est en cours de construction, un centre de loisirs de 120 places est entièrement financé.

Nous avons ouvert trois crèches (Les Petits voyageurs, À petits Pas, Les Moussaillons), un relais Petite Enfance, une Maison d'Assistants Maternelles.

Nous avons construit la salle de sport Lino Ventura, le DOJO, rénové le gymnase Léo Lagrange, construit le conservatoire de musique et de danse et créé son square. Nous avons fait de l'Espace des Arts une salle de spectacles enviée aux alentours, restauré et sauvé les Pavillons de Garde.

Nous avons créé, au bord du canal de l'Ourcq, un quartier, doté d'une école, d'un collège, d'une crèche, d'une salle de sport, d'un lieu d'animation - la péniche le Chat-qui-pêche - en lieu et place d'une zone industrielle et d'une décharge d'ordures ménagères sur laquelle avait été construits une école et des logements sociaux par nos prédécesseurs. Nous avons permis l'ouverture du centre commercial, aménagé et planté les berges du canal de l'Ourcq. Notre zone d'activité a attiré de très nombreuses entreprises. Aucun autre quartier n'a bénéficié d'autant d'investissements.

Nous avons permis l'ouverture de l'EHPAD Victor Hugo et de la résidence sénior Les Roseaux.

Nous avons construit un poste de police municipale, dont nous avons, en trente ans, plus que doublé les effectifs et doté la ville d'un réseau de vidéosurveillance de 86 caméras.

Nous avons fait tout cela et bien plus malgré la dette colossale que nous ont laissée ceux qui parlent aujourd'hui de sortir la commune de 30 ans "d'immobilisme". Il faut quand même oser !

Le 15 mars 2026, pas de retour en arrière, nous sollicitons de nouveau votre confiance pour mettre en oeuvre ce projet.

Philippe DALLIER
Votre Maire

LE PROJET
2026
2031

Les Pavillons-sous-Bois
DALLIER
2026

Imprimé par Imprimerie de Compiègne - Vu le candidat - RCS Compiègne 351 667 035